



PROGRAMME ERASMUS+

Mobilité soutenue par les Fonds de Politique Extérieure (« FPE »)

GUIDE DU CANDIDAT MOBILITE D'ETUDES A L'ETRANGER ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Erasmus+, programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport 2021/2027, se décline en différentes actions clés. La Mobilité de l'Enseignement Supérieur soutenue par les Fonds de Politique Extérieure (mobilité extra-européenne) fait partie de l'action clé « mobilité à des fins d'apprentissage », comme Erasmus+ études dans la Mobilité de l'Enseignement Supérieur soutenue par les Fonds de Politique Intérieure (mobilité intra-européenne). **Un projet « FPE » de l'Université d'Artois a été accepté pour la période 2024-2027.**

Ce projet a pour objectif de permettre à des étudiants d'effectuer une mobilité vers ou à partir des pays partenaires du programme Erasmus+ :

- Pays membres du programme Erasmus+ : 27 pays membres de l'Union Européenne + Islande, Lichtenstein, Norvège, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie.
- Pays partenaires du programme Erasmus+ : pays extra-européens (hors UE et hors programme Erasmus+) dans des zones géographiques ciblées par la Commission européenne.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Avoir achevé au minimum une année d'études à l'Université d'Artois avant l'année de la mobilité et être inscrit à l'Université d'Artois l'année de la mobilité,
- Posséder le niveau de langue requis par l'établissement d'accueil, posséder un dossier académique solide et répondre aux exigences du programme de mobilité et des universités,
- Acquitter les frais d'inscription à l'Université d'Artois (et non dans l'établissement d'accueil),
- Assumer les frais de demande de visas, d'hébergement, de nourriture et d'assurance...
- Suivre les cours approuvés par l'université d'Artois et passer les examens dans l'établissement d'accueil,
- Obtenir la reconnaissance, par l'Université d'Artois, des notes et crédits validés dans l'établissement d'accueil,
- Obtenir le diplôme de l'Université d'Artois sous réserve de réussite.

ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES DU PROJET PAR DOMAINES D'ETUDES

Composante	Discipline	Etablissement de destination, Pays, Ville	Niveau (L,M,D)	Nombre de places	Durée séjour	Niveau de langue min. requis
Faculté Lettres et Arts	Lettres / LHD	UNIVERSITE DE SARAJEVO SARAJEVO, BOSNIE HERZÉGOVINE	Licence	2	5 mois	Anglais : Min B1 à <u>B2</u>

CALENDRIER ET PROCEDURE DE CANDIDATURE

★ÉTAPE 1 ★ Pour un DEPART AU 2^{ème} SEMESTRE UNIVERSITAIRE (schéma le plus fréquent) JUSQU'AU 27 MAI 2025, DERNIER DELAI :

Compléter le **formulaire de candidature en ligne** (informations et documents listés ci-dessous à télécharger) sur le site web de l'Université d'Artois, rubrique « International, Etudier à l'étranger ». **Imprimer, signer et déposer le dossier de candidature auprès du Coordinateur Relations Internationales de votre composante.**

👉 **Joindre la version papier des documents suivants au formulaire de candidature :**

- 1 photo
- 1 CV
- 1 Lettre de motivation
- Tous les relevés de notes universitaires obtenus au moment de la candidature



- Notification de bourse sur critères sociaux de l'année en cours (cas échéant) et / ou justificatif correspondant à un des critères d'inclusion du programme Erasmus+ (voir en bas de page sous la section « Allocations Erasmus+ Etudes »): <https://www.univ-artois.fr/international/partir-etudier-letranger/financements/financements-et-criteres-deligibilite>

- ★ÉTAPE 2 ★ **JUIN 2025 :**
Sélection des candidats par les composantes
- ★ÉTAPE 3 ★ **MI-JUIN 2025 :**
Envoi des sélections par les composantes au SRI
- ★ÉTAPE 4 ★ **DE FIN SEPTEMBRE 2025 AU DEPART EN MOBILITE :**
Préparation de la mobilité avec le SRI

NB : Si vous êtes en Lettres et que vous envisagez un **DEPART AU 1^{er} SEMESTRE UNIVERSITAIRE**, le dernier **déla**i pour le dépôt de votre candidature sera le **30 JANVIER 2025**. La sélection et la préparation au départ interviendront entre février et juillet 2025.

PROCEDURE DE SÉLECTION

Sélection des candidats par l'Université d'Artois

↳ Critères de sélection

- Niveau académique
 - Motivation
 - Niveau linguistique
- Une attention particulière sera portée aux étudiants boursiers nationaux sur critères sociaux et aux étudiants répondant aux critères d'inclusion du programme Erasmus+.

AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE FPE

Les étudiants sélectionnés pour une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ Mobilité de l'Enseignement Supérieur soutenue par les Fonds de Politique Extérieure se verront accorder une aide financière spécifique à ce programme de la Commission Européenne.

Cette aide à la mobilité est forfaitaire et est calculée en fonction du pays de destination : elle couvre partiellement les **frais de séjour** sous forme d'un taux mensuel (étudiant) **et les frais de voyage** en fonction de la distance kilométrique.

Composante	Discipline	Etablissement de destination, Pays, Ville	Aide aux Frais de séjour : mensuelle	Aide aux Frais de voyage : forfait
Faculté Lettres et Arts	Lettres / LHD	UNIVERSITE DE SARAJEVO SARAJEVO, BOSNIE HERZÉGOVINE	700€ /mois	309€

NB : Sur production d'un justificatif, les étudiants ayant moins d'opportunités sont aussi éligibles au **complément dit « inclusion »** de 250€ / mois.

CONTACTS A L'UNIVERSITE D'ARTOIS

UFR de Lettres et Arts	
CONTACT ADMINISTRATIF	Service des Relations Internationales Mobilité sortante Europe mobilite-europe@univ-artois.fr +33 3 21 60 38 27
CONTACT PÉDAGOGIQUE	Jean-Marc VERCRUYSE Coordinateur Relations Internationales jmarc.vercruysse@univ-artois.fr